



Commune de Lobbes

9
2026

Bienne-lez-Happart
Lobbes
Mont-Sainte-Geneviève
Sars-la-Buissière



Heures d'ouverture des bureaux

Lundi : 8h30 - 12h00 ; 13h00 - 16h30
Mardi : 8h30 - 12h00
Mercredi : 8h30 - 12h00 ; 13h00 - 16h30
Jedi : 8h30 - 12h00
Vendredi : 8h30 - 12h00 ; 13h00 - 16h30

Rue du Pont, 1 - Lobbes 6540
071 59 00 23

✉ commune@lobbes.be
f [commune-de-lobbes](https://www.facebook.com/commune-de-lobbes)

Sommaire :

P02 Le mot du Bourgmestre
P04 Culture
P04-05 Intergénération
P06 International
P07 Mobilité
P08-09 Sécurité
P10-11 Environnement
P12 Sport
P12-16 À vos agendas

www.lobbes.be



Chers habitants,

A l'heure de la rentrée, nous souhaitons une belle année scolaire à tous les élèves, enseignants et à l'ensemble des acteurs de l'enseignement.

Grâce à plusieurs démarches, nos équipes éducatives sont renforcées dans les écoles communales avec des puéricultrices supplémentaires et une aide à la direction qui débutent en septembre. De nouveaux moyens pour renforcer les équipes et toujours mieux encadrer les enfants.

Nous espérons que ces 2 mois d'été vous ont permis à tous, ici en Belgique ou ailleurs, à l'étranger, de vous ressourcer et de partager des moments de repos.

A la suite de ces dernières semaines très sèches, nous poursuivons notre travail pour faire évoluer le territoire et le rendre plus résilient face au changement climatique.

L'été sur la commune a aussi été riche en événements : les concerts et spectacles de Lobb'Estivales sur l'ensemble de l'entité, ou encore, les festivités du 15 août à Sars-la-Buissière.

Des manifestations qui ont rassemblé plusieurs centaines de personnes. Merci au Syndicat d'Initiative de Lobbès, aux jeunes et aux associations qui se sont mobilisées.

La Commune de Lobbès a, une nouvelle fois, été fière partenaire de ces événements, aux côtés des organisateurs.

Ensuite, dans le cadre de la lutte contre le frelon asiatique, notre administration a mis en place de nouvelles actions. Ceci avec l'adhésion à l'application « Fix my street » qui vous permet de signaler facilement un nid. Mais aussi avec la création d'une aide de 50€ pour toute intervention sur terrain privé.

En ce mois de septembre, ce sont les traditionnelles ducasses. Rendez-vous à la Kermesse d'Oumont et à celle de la Ducasse 1900 à Lobbès qui se voit redynamisée.

Cordialement,
Votre Bourgmestre,
Steven ROYEZ

LE COLLÈGE COMMUNAL



Steven ROYEZ
Bourgmestre

☎ 0497 349 749

✉ steven.royez@commune-lobbes.be
Etat-civil, sports, communication, numérique, cimetières, sécurité.



Sophie BAUDSON
1^{ère} échevine

☎ 0472 943 405

✉ sophie.baudson@commune-lobbes.be
Enseignement, petite enfance, jeunesse, bien-être animal.



Stéphane BASILE
2^e échevin

☎ 0477 253 405

✉ stephane.basile@commune-lobbes.be
Travaux, agriculture, mobilité et sécurité routière, personnes porteuses d'un handicap.



Christophe FITDEVOIE
3^e échevin

☎ 0498 833 823

✉ christophe.fitdevoie@commune-lobbes.be
Finances, fêtes, cultes, emploi, commerce, économie, urbanisme.



Philippe SKILBECQ
4^e échevin

☎ 0455 140 216

✉ philippe.skilbecq@commune-lobbes.be
Développement rural, aménagement du territoire, développement durable, environnement, énergie, tourisme, culture, intergénérationnel, démocratie participative, citoyenneté.



Valérie LEPORCQ
Présidente de CPAS

☎ 0477 070 423

✉ valerie.leporcq@commune-lobbes.be
Action sociale, santé, logement, valorisation du patrimoine.

LA PERMANENCE DU BOURGMESTRE

s'effectue désormais sur rendez-vous aux coordonnées suivantes :

0497/349.749 - steven.royez@commune-lobbes.be



SACS POUBELLES :

où se les procurer ?



**PRIX PAR ROULEAU
DE 10 SACS**

**60 LITRES = 11 €
40 LITRES = 8 €**

Lobbes

Boucherie Laurent (60L)	Rue de l'Entreville, 90	071 59 02 52
Chez Mike (60L)	Rue Saint Roch, 4	0478 99 26 23
DEMA (40L et 60L)	Rue des Quatre Bras, 60	071 55 44 41
Forkot SRL (40L et 60L)	Rue des Waibes, 115B	0492 84 14 77
Proxy-Delhaize (60L)**	Rue du Calvaire, 57	071 59 23 16
Ressourcerie Sud-Hainaut (40L et 60L)	Rue de la Fontaine Pépin, 12	0491 07 82 12
Total Energie Lobbes (60L)	Rue d'Anderlues, 197	071 45 48 02

Sars-la-Buissière

Alimentation Scoupermanne Annette (60L)**	Rue Chevesne, 94	071 59 27 45
Boucherie Haumont (40L et 60L)**	Rue Gersies, 16	071 59 05 82

Hors entité

COLRUYT (60L)	Drève des Alliés, 108/1	Thuin
	Rue de la Station, 4	Anderlues
Garage VTM	Rue de Sartiau, 18	Thuin

LES SERVICES COMMUNAUX

 SERVICE	 ADRESSE E-MAIL	 CONTACT
Accueil	commune@lobbes.be	071 59 00 23
Accueil Temps Libre	atl@lobbes.be	0494 34 59 55
Centre de vacances	centredvacances@lobbes.be	0471 01 39 33
CPAS	/	071 59 00 23
Énergie	energie@lobbes.be	071 59 00 23
Enseignement	enseignement@lobbes.be	071 59 00 23
Environnement	environnement@lobbes.be	071 59 00 23
État civil	etatcivil@lobbes.be	071 59 00 23
Logement	logement@lobbes.be	071 59 00 23
Mobilité	mobilite@lobbes.be	071 59 00 23
Plan de Cohésion Sociale	pcs@lobbes.be	0494 34 59 55 / 0478 76 02 87
Population	population@lobbes.be	071 59 00 23
Ressources humaines	ressourceshumaines@lobbes.be	071 59 00 23
Travaux	travaux@lobbes.be	071 59 00 23
Urbanisme	urbanisme@lobbes.be	071 59 00 23

LES LOBB'ESTIVALES 2026 : *un été de musique et de convivialité*

Les Lobb'Estivales ont une nouvelle fois rencontré un beau succès cet été. Pendant quatre dimanches, le Syndicat d'Initiative de Lobbès, avec le soutien de la Commune et de nombreux partenaires locaux, a proposé une programmation gratuite mêlant musique et humour, rassemblant près de 800 spectateurs au fil de la saison.

La première date, organisée à Sars-la-Buissière, a donné le ton avec le concert de **4U**, tribute de U2. Sous un soleil généreux et des températures estivales, le public est venu nombreux profiter de ce premier rendez-vous musical dans une ambiance particulièrement chaleureuse.

La météo s'est montrée beaucoup moins clémente lors du spectacle d'**Oswan Le Vrai**. Les fortes pluies ont contraint les organisateurs à adapter le dispositif, mais grâce au repli dans la salle de Bienne-lez-Happart, le spectacle a pu être maintenu dans d'excellentes conditions. Une solution qui a permis au public de profiter pleinement de cet après-midi malgré les intempéries.

Le soleil était de retour pour accueillir **Jérémy Moriau**, dont la prestation a rassemblé entre 300 et 400 personnes, confirmant l'engouement du public pour cette édition des Lobb'Estivales.

Enfin, **Michel chante Sardou** a clôturé cette saison estivale devant un public une nouvelle fois très nombreux. Chaque dimanche, les habitants de Lobbès et des communes voisines ont répondu présent, faisant de cette édition une véritable réussite populaire.

Le Syndicat d'Initiative remercie chaleureusement les services communaux, la jeunesse de Sars-la-Buissière, la Jeunesse Oumontoise, le Patro de Lobbès, ainsi que l'ensemble des bénévoles qui ont contribué au bon déroulement des quatre rendez-vous.

Au-delà des spectacles, les Lobb'Estivales confirment leur vocation : proposer une programmation culturelle gratuite, accessible à tous et faire vivre les différents villages de l'entité tout au long de l'été.

Au vu de l'enthousiasme du public, cette édition 2026 restera assurément un très beau souvenir.

Merci à toutes et tous.



TOUT SAVOIR SUR...

L'ALLOCATION POUR L'AIDE AUX PERSONNES ÂGÉES (APA) EN WALLONIE

L'APA est une **aide financière** destinée aux personnes qui doivent faire face à des frais supplémentaires en raison d'une **diminution de leur autonomie**.

QUI EST CONCERNÉ ?

Des personnes...

- ✓ ayant atteint l'âge légal de la pension ;
- ✓ éprouvant des **difficultés à exercer des activités quotidiennes** telles que cuisiner, manger, se laver, faire le ménage et avoir des contacts sociaux ;
- ✓ disposant d'un **faible revenu**.

En Wallonie, environ **33 000 personnes âgées**, qui vivent chez elles ou en maison de repos, bénéficient de ce complément de revenus.



À QUI S'ADRESSER ?

Pour bénéficier de l'APA, vous pouvez contacter :

- ✓ le service social de votre **mutuelle** ;
- ✓ votre **administration communale** ;
- ✓ le **CPAS** de votre commune.



Vous pouvez aussi introduire directement votre demande sur wal-protect.be

NOTEZ BIEN !

Ce sont les **mutuelles** qui assurent le traitement des dossiers et le paiement de l'APA.



COMMENT EST-IL DÉCIDÉ DE L'OCTROI, OU NON, DE L'APA ?

Le droit à l'APA dépend à la fois de :

- la **gravité** de la perte d'autonomie constatée ;
- la **situation familiale** ;
- des **revenus** et ceux du **partenaire**, notamment les revenus professionnels et les pensions, les propriétés immobilières et les cessions de ces propriétés datant de moins de 10 ans ainsi que l'épargne.

Le RÔLE de l'AVIQ dans le cadre de l'APA

L'AVIQ soutient et vérifie le travail des mutuelles, elle garantit le respect de la réglementation afin que chacun reçoive le bon montant de l'APA en fonction de sa situation réelle.

INFOS & CONTACTS des mutuelles en Wallonie



063/21.17.90 | apa@mc.be



071/20.52.11 (Charleroi) | apa@mutualites-neutres.be
04/254.58.11 (Liège)
081/25.07.60 (Namur)



071/50.75.20 | apa@solidaris.be



069/34.38.14 | infoapa@ml.be



02/549.76.70 | apawal@mloz.be



071/32.91.98 | apa@caami.be

L'AVIQ À VOTRE ÉCOUTE



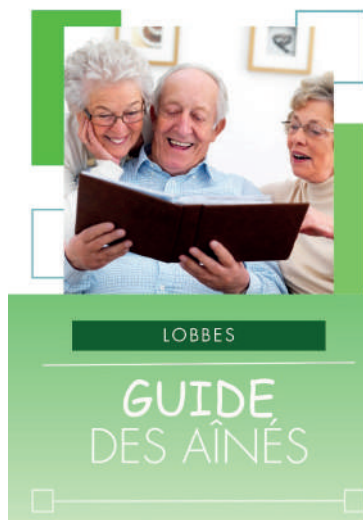
NUMÉRO GRATUIT
0800/16.061
numerograttuit@aviq.be



AVIQ.BE/FR/FAQ-APA
ou par mail apa@aviq.be



LE GUIDE DES AÎNÉS DE LOBBES BIENTÔT DISPONIBLE !



Soucieux de répondre aux besoins des aînés de la commune, le Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA) de Lobbes a souhaité créer un guide pratique rassemblant les services qui leur sont destinés.

Fruit d'un important travail de recherche et de collaboration, le Guide des Aînés a été conçu pour faciliter l'accès aux informations utiles et aux services disponibles dans la commune.

Cette publication rassemble en un seul document de nombreuses ressources concernant notamment les aides à domicile, la santé, la mobilité, les loisirs, les démarches administratives, ainsi que les différents services et organismes pouvant accompagner les aînés dans leur quotidien.

L'objectif de ce guide est de permettre à chacun de trouver plus facilement les informations dont il a besoin et de mieux connaître les possibilités offertes sur le territoire de Lobbes.

Le Guide des Aînés sera disponible d'ici la fin du mois de septembre. Les personnes âgées de 55 ans et plus, domiciliées dans l'entité, qui souhaitent en recevoir gratuitement un exemplaire peuvent d'ores et déjà se manifester auprès du Plan de Cohésion Sociale de Lobbes et Merbes-le-Château afin de le réserver.

Par téléphone : 0478/76.02.87 - Par e-mail : animatrice.pcs@lobbes.be

Dès sa parution, un exemplaire leur sera remis, à raison d'un exemplaire par ménage.

Le guide sera également consultable et téléchargeable sur le site internet de la Commune de Lobbes, afin de permettre à chacun d'accéder facilement aux informations qu'il contient.

Le Conseil Consultatif Communal des Aînés, la commune de Lobbes et le Plan de Cohésion Sociale de Lobbes et Merbes-le-Château espèrent que ce nouvel outil contribuera à améliorer l'accès à l'information, à favoriser l'autonomie et à renforcer la qualité de vie des aînés de notre commune.

QUAND LES AÎNÉS PARTAGENT AVEC LES PLUS JEUNES !



Lors de la dernière semaine du centre de vacances communal, organisée du 27 au 31 juillet, les enfants âgés de 3 à 12 ans ont participé à une activité culinaire particulièrement appréciée. Encadrés avec enthousiasme par plusieurs membres du Conseil Consultatif Communal des Aînés, ils ont confectionné de délicieuses tartelettes aux fruits. Cette animation, organisée sur le site de La Forestaille, a permis aux plus jeunes de découvrir les gestes simples de la pâtisserie tout en partageant un moment chaleureux avec les aînés de la commune.

Après la préparation de la pâte et la garniture des tartelettes avec les groseilles, les enfants ont pu rentrer chez eux avec leur pâtisserie pour un moment de gourmandise et de partage d'expérience. Nul doute qu'ils avaient de quoi raconter le soir en dégustant leur dessert !

Cette belle initiative intergénérationnelle illustre parfaitement les valeurs de partage, de transmission et de convivialité que la commune de Lobbes souhaite encourager. Un grand merci aux membres du CCCA pour leur disponibilité et leur engagement auprès des enfants. Merci également à La Forestaille pour la mise à disposition des installations.



DE LOBBES À GAZA : PROTÉGER CEUX QUI SOIGNENT

Du passé au présent, d'un soignant à l'autre

« Les hôpitaux civils organisés pour donner des soins aux blessés, aux malades, aux infirmes et aux femmes en couches ne pourront, en aucune circonstance, être l'objet d'attaques ; ils seront en tout temps respectés et protégés par les Parties au conflit. » Article 18 de la Quatrième Convention de Genève (1949).

Cette règle est née des tragédies du XX^e siècle. Elle affirme un principe fondamental : même lorsque les hommes se font la guerre, les hôpitaux et ceux qui y soignent doivent être protégés.

À Lobbes, cette conviction ne relève pas de la théorie. Elle s'inscrit dans notre histoire.

Le 23 août 1914, lors des combats d'Heuleu, épisode de la bataille de Charleroi, la guerre atteint Lobbes. Les blessés affluent. Déjà mobilisée depuis la veille, la clinique Saint-Joseph accueille les victimes tandis que les ambulances militaires y conduisent des soldats français. Elle devient un refuge au cœur des combats.

Vingt-six ans plus tard, la guerre revient frapper aux portes de la clinique.

Le 14 mai 1940, des avions allemands attaquent un train de réfugiés en gare de Lobbes. Les bombardements et les mitraillages font de nombreuses victimes parmi les civils en exode et les soldats français. La clinique Saint-Joseph accueille les blessés dans l'urgence, tandis que la population poursuit sa fuite devant l'avancée des troupes allemandes.

Quatre ans plus tard, le 20 mai 1944, un nouveau bombardement frappe directement Lobbes. Cette fois, de nombreux Lobbains sont tués ou blessés, des maisons sont détruites, et l'église comme la clinique Saint-Joseph sont endommagées.

Le docteur Franz Cornil, directeur de la clinique, poursuit sa mission. Avec les religieuses, les infirmières et l'ensemble du personnel soignant, il reste fidèle à sa vocation : soigner.

À Gaza, une autre guerre. Un autre hôpital.

Dans le nord de la bande de Gaza, l'hôpital Kamal Adwan est devenu l'un des symboles de l'effondrement du système de santé provoqué par la guerre. C'est là que le docteur Hussam Abu Safiya a tenté, avec ses équipes, de maintenir un lieu de soins malgré les bombardements, les pénuries et l'afflux incessant de blessés. L'hôpital finit par être détruit.

Le 27 décembre 2024, l'armée israélienne ordonne, par haut-parleur, aux patients et au personnel d'évacuer les lieux. Quinze minutes leur sont accordées pour quitter l'hôpital.

Le médecin sort de l'hôpital, les mains levées. Il fait face aux militaires sans autre protection que sa blouse blanche. Il est immédiatement arrêté. Depuis ce jour, il est détenu sans qu'aucune charge n'ait été officiellement portée à sa connaissance ni rendue publique. Cette situation suscite une mobilisation internationale du monde médical, de juristes, d'universitaires, d'organisations de défense des droits humains, de l'Organisation mondiale de la Santé et de nombreux citoyens. Tous demandent que ses droits fondamentaux soient pleinement respectés.

Ces images nous bouleversent parce qu'elles réveillent une mémoire que Lobbes connaît depuis plus d'un siècle.

En 1914 comme en 1940 ou en 1944, la clinique Saint-Joseph n'était pas un objectif militaire. Elle était un refuge.

Comparer ces conflits n'aurait pas de sens. Les contextes, les acteurs et les responsabilités sont différents. En revanche, un même principe traverse le temps : un hôpital doit rester un lieu de soins, et celles et ceux qui y travaillent doivent être protégés. Les soignants doivent pouvoir accomplir leur mission sans être pris pour cible et que toute personne privée de liberté a droit au respect des garanties fondamentales prévues par le droit international.

La mémoire de Lobbes n'est pas seulement un souvenir. Elle est une responsabilité.

Ces principes ne valent pas seulement pour hier. Ils valent aujourd'hui.

Défendre les soignants en temps de guerre, ce n'est pas prendre parti dans un conflit. C'est défendre un principe universel du droit international humanitaire.

Pour soutenir cette exigence et demander le respect des droits du Dr Hussam Abu Safiya, vous pouvez signer la pétition d'Amnesty International.

Voici le lien pour agir :

<https://www.amnesty.be/veux-agir/agir-ligne/petitions/hussam-abu-safiya>



Respectons ensemble le Code de la route dans nos rues

La Commune rappelle l'importance de respecter les règles de circulation afin de garantir la sécurité de tous les usagers.



- Les limitations de vitesse doivent être strictement respectées.
- Le stationnement sur les trottoirs est strictement interdit, ils doivent rester accessibles aux piétons, poussettes et personnes à mobilité réduite.
- Une vigilance accrue est indispensable aux abords des établissements scolaires.
- Le stationnement ne peut, en aucun cas, gêner l'accès aux garages ou aux allées privées, ni empêcher les véhicules d'en sortir.
- Le stationnement sauvage est prohibé et constitue un danger pour les autres usagers.
- Il est interdit de se stationner à moins de 5 mètres d'un carrefour, afin de préserver une visibilité suffisante.
- La voirie doit rester libre sur 4m de largeur pour permettre le passage des ambulances, pompiers et services communaux.
- Le stationnement en alternance anarchique crée des rétrécissements dangereux et compromet la circulation.



Pour les Cyclistes :

- **En agglomération** : L'interdiction de circuler sur le trottoir est absolue pour les cyclistes adultes et les enfants de plus de 10 ans. Le cycliste doit circuler sur la chaussée ou sur la piste cyclable lorsqu'elle est présente.
- **Hors agglomération** : Le cycliste est autorisé à rouler sur le trottoir ou l'accotement en saillie situé à sa droite par rapport au sens de sa marche, uniquement s'il n'y a pas de piste cyclable ou si celle-ci n'est pas praticable. Il doit impérativement céder la priorité aux piétons.
- **Assimilation au piéton** : Si le cycliste descend de son vélo et le marche à la main, il est considéré juridiquement comme un piéton et peut alors emprunter le trottoir.



La Commune remercie l'ensemble des citoyens pour leur vigilance et leur collaboration au quotidien.

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Demande de placement d'un conteneur, enclos, échafaudage, silo, grue mobile, camion pompe, stationnement interdit,...



Où trouver le formulaire d'occupation du domaine public?

- Sur le site internet (<https://www.lobbes.be/vie-communale/servicescommunaux/mobilite/formulaires>).
- Une fois le formulaire complété, vous pouvez l'envoyer sur l'adresse mail suivante : mobilite@lobbes.be.
- Si vous n'avez pas la possibilité d'aller sur internet, vous pouvez prendre rendez-vous avec le service mobilité au 071/59.00.23



Quand introduire une demande ?

Les demandes doivent être introduites au minimum 15 jours à l'avance pour les voiries communales et 3 semaines à l'avance pour les voiries régionales.

Evènement sur l'entité de Lobbes

Comment introduire ma demande d'évènement ?

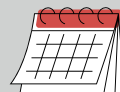
Un dossier de sécurité doit être introduit via la plateforme Eaglebe.

Pour introduire une demande, veuillez créer un compte via la plateforme Eaglebe en suivant le lien : <https://app.eaglebe.com/>.

La procédure est disponible sur le site de la commune de Lobbes (En un clic - organiser un évènement).



Quand introduire ma demande d'évènement ?



Le délai est de **90 jours** pour tous les évènements, à l'exception des courses cyclistes pour lesquelles le délai est de **98 jours**.

Nous vous encourageons donc à anticiper vos démarches afin de garantir leur prise en compte.

Chaque évènement correspond à un type sur la plateforme :

Types	Evènements
Fête de quartier/ Fête des voisins	Fête de quartier
Brocante/ Foire/ Kermesse/ Ducasse/ Braderie, Marché	Kermesse
Souper/ Soirée/ Bal	Soirée/ Bal
Fête scolaire	Fête scolaire
Activité sportive (randonnée (VTT), marche, jogging, rallye, pétanque)	Activité sportive
Procession/ Parade	Procession/ Parade
Concert/ Festival/ Exposition/ Evènement culturel	Concert/ Festival
Festivité carnavalesque	Autre
Course cycliste	Activité sportive
Autre	Autre

Concernant le type d'évènement : Activité sportive

Randonnée (VTT)/Marche/Jogging/Rallye/Course cycliste.

Veuillez fournir :

- L'itinéraire complet de la course/marche (Plan + nom des rues).
- L'autorisation d'utiliser les terrains d'un domaine qui n'est pas public : Privé, DNF, SPW.

A titre informatif :

- **Domaine privé** : L'organisateur doit solliciter l'avis des propriétaires.
- **Passage dans un bois ou une forêt** : L'organisateur doit introduire une demande au DNF.
Adresse mail : cantonnement.nature.forets.thuin@spw.wallonie.be.
- **Traversée d'une voirie régionale** : L'organisateur doit introduire une demande au Service Public de Wallonie, Direction des Routes, District d'Anderlues.
Adresse mail : district.routes.anderlues@spw.wallonie.be.
- **Utilisation du Ravel (Le long de Sambre)** : L'organisateur doit introduire une demande au réseau hydraulique.
Adresse mail : district.voieshydrauliques.thuin@spw.wallonie.be.



Salles communales

Si vous souhaitez occuper une **salle communale**, veuillez-vous adresser au **service location de salles** à l'adresse e-mail suivante : gestionsalles@lobbes.be et **ensuite compléter votre dossier de sécurité**.

A prévoir lors de votre évènement :

En cas de canicule :

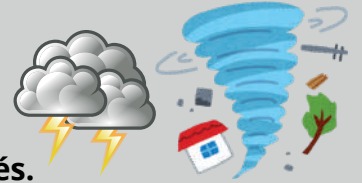
- Mettre de l'eau à disposition.
- Créer des zones ombragées (Placement d'une tente, chapiteau, rester sous un arbre, ...).
- Eviter les boissons alcoolisées et les boissons fortement sucrées.
- Les personnes souffrant de problèmes respiratoires ou cardiovasculaires doivent rester à l'intérieur.
- Eviter les activités physiques importantes.
- Se protéger du soleil en utilisant une protection solaire et en mettant un chapeau.
- En cas de coup de chaleur ou de fatigue, de problèmes respiratoires, contacter un médecin.



En cas de tempête/orage :

Avant l'évènement :

- Contrôle des structures : Assurez-vous que les chapiteaux, tentes, scènes et équipements audiovisuels sont solidement arrimés ou lestés.



Pendant l'orage ou la tempête :

- Arrêt des activités : Suspendre immédiatement les animations extérieures, en particulier les activités scéniques, les balades en hauteur et l'utilisation de structures gonflables/chapiteaux.
- Mise à l'abri : Diriger le public et le personnel vers un bâtiment fermé en dur. Si impossible, réfugiez-vous dans un véhicule.
- Distance et comportement : Éloigner le public des arbres isolés, des cours d'eau et des structures métalliques (Pylônes, barrières, chapiteaux ouverts). Interdire l'utilisation de parapluies à armature métallique.
- Sécurité : Couper l'alimentation électrique des installations en extérieur pour éviter les courts-circuits et débrancher les équipements sensibles.

Service de secours :

- Appeler le **112** en cas de danger immédiat ou de blessés.
- Utiliser le numéro **1722** pour les interventions non urgentes des pompiers.
- Appeler le **101** pour la police.



Pour information :



- Durant vos évènements, vous êtes tenu de disposer d'un **kit de secours**.
- Si l'autorisation mentionne qu'un **poste de secours** doit être mis en place, nous vous invitons également à le prévoir. Il est essentiel de veiller à la sécurité de l'ensemble des participants.
- Nous vous rappelons qu'un **contrôle de la Zone de secours** doit être effectué lorsqu'il y a des **installations** (Chapiteaux, tentes, scènes, ...).
- Une **assurance** doit être prise en charge par la société ou par l'organisateur. Celle-ci est **obligatoire si vous souhaitez organiser un évènement**.
- Organisation d'une brocante, nous vous rappelons également que vous devez laisser 4 m libres afin de permettre le passage des services de secours.

Le Bourgmestre peut, à tout moment, interdire l'évènement si les conditions météorologiques deviennent trop inquiétantes ou si l'organisateur ne respecte pas l'autorisation.

PRÉVENTION DU MOUSTIQUE TIGRE



Originnaire d'Asie, le moustique tigre se montre aujourd'hui de plus en plus présent en Belgique. Un phénomène surveillé de près par l'Institut national de santé publique (Sciensano), car ce petit insecte peut provoquer bien plus que de simples nuisances.

Si ses piqûres sont généralement sans gravité, elles nous exposent à des maladies virales potentiellement graves comme la dengue (grippe tropicale), le virus Zika ou encore le chikungunya.

Ici, les risques de contamination restent très faibles. Notre priorité est d'empêcher ce moustique de s'implanter dans notre environnement.

Que pouvez-vous faire à la maison ?

Videz les contenants où l'eau peut s'accumuler.

Les femelles moustiques tigres ont tendance à pondre sur les parois des récipients d'eau stagnante dans les jardins et sur les terrasses, car leurs œufs ont besoin d'eau pour se développer.

Les contenants comme les coupelles de pots de fleurs, les seaux et les arrosoirs sont concernés, mais aussi tous les objets susceptibles de recueillir de l'eau de pluie (bâches, jouets d'enfant...). Veillez à les vider après une averse et/ou à votre retour de vacances.

Pensez également à nettoyer souvent (tous les 5 jours) les gamelles d'eau de vos animaux domestiques.

Nettoyez votre système d'évacuation.

Les gouttières et les grilles d'évacuation sont aussi des lieux propices à la ponte des oeufs. Entretenez-les régulièrement en veillant à ce que l'écoulement des eaux fonctionne correctement.

Surveillez vos points d'eau.

Il est vivement recommandé de couvrir les piscines hors d'usage et les récupérateurs d'eau de pluie. Pensez aussi à utiliser un traitement adapté (javel, chlore...) pour vos bassins et à vérifier l'étanchéité de votre matériel d'arrosage.

Évitez la prolifération des moustiques tigres.

Aménagez un coin de nature plus sauvage pour attirer les prédateurs de moustiques tels que les libellules et les oiseaux. Une solution naturelle pour lutter contre leur présence.

Pour en savoir plus sur les moustiques tigres, rendez-vous sur : Le site de la Wallonie - Le site de l'AviQ

LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE : LA COMMUNE OCTROIE UNE PRIME EN CAS DE DESTRUCTION DE NID SUR LE DOMAINE PRIVÉ

Durant la saison printanière, la commune a procédé à une distribution de pièges à frelons asiatiques. La période de piégeage de printemps est maintenant terminée. Les fondatrices des nids primaires deviennent des reines et restent dans les nids pour pondre, laissant les activités extérieures aux ouvrières. Les pièges ne sont donc plus utiles pour capturer les reines de frelon asiatique et sont mêmes « dangereux » pour les autres insectes. Laisser les pièges dans les jardins risquerait de capturer de nombreux autres insectes indigènes et utiles à la biodiversité comme les frelons européens, les abeilles, ...

Nous vous invitons donc à **retirer les pièges**, les nettoyer et les conserver pour la prochaine saison.

Place à la destruction des nids maintenant pendant la saison estivale.

En sa séance du 28 juillet 2026, le Conseil communal a décidé d'octroyer une prime aux citoyens qui entreprennent la destruction des nids de frelons asiatiques présents sur leur propriété. La prime s'élève à 50 euros et pour en bénéficier, une copie de la facture de la neutralisation du nid doit être fournie.

Plus d'information sur le site de l'administration communale.

Pour plus de renseignements sur le frelon asiatique vous pouvez vous rendre sur le site <https://biodiversite.wallonie.be/frelon>

Plus amples informations : service environnement – tél : 071/59.77.79 – mail : environnement@lobbes.be



AVIS À LA POPULATION

MISE À DISPOSITION DE POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES (PAV)

supplémentaires

(2 containers enterrés pour la fraction organique)

Où : Villages de Bienne-lez-Happart & de Sars-la-Buissière sur l'emplacement des adresses suivantes :

1 : Sars-la-Buissière : RUE DU MOULIN (Parking de l'école)

2 : Bienne-lez-Happart : RUE ARTHUR REGNIERS (Entre la place et les étangs)

Des **points d'apports volontaires** sont désormais mis à la disposition des citoyens dans notre commune.

Il s'agit de conteneurs enterrés placés dans l'espace public, destinés à recevoir les déchets organiques de cuisine.

Ces points de collecte sont accessibles 7 jours sur 7, de 6h à 22h.



Comment obtenir sa carte d'accès ?

Au recyparc de Thuin (Drève des Alliés 122 A, 6530 Thuin – tél : 071/59.14.19).

Si vous disposez déjà d'une carte d'accès au recyparc, par défaut, elle vous donnera accès à la fois aux recyparcs et aux points d'apport volontaire.

Si vous ne disposez pas de carte d'accès au recyparc, le préposé vous délivrera gratuitement la carte d'accès aux recyparcs et aux points d'apport volontaire.



Un déchet organique, c'est quoi ?

Ce sont les résidus d'origine végétale ou animale qui peuvent être dégradés par les micro-organismes pour lesquels ils représentent une source d'alimentation.

Que peut-on mettre dans ces PAV de déchets organiques ?



Province de HAINAUT

Commune de LOBBES Rue du Pont 1
6540 LOBBES

Dynamisez votre bien-être par la marche nordique

Découvrez le club « Nordic Sambre Thudinie »

Pour celles et ceux qui souhaitent améliorer leur bien-être, le club « Nordic Sambre Thudinie » vous invite à une journée découverte entièrement gratuite. Venez explorer la marche nordique lors de cet événement convivial.

- Date : jeudi 17 septembre 2026
- Heure du rendez-vous : 9h00
- Lieu de départ : Bois du Grand Bon Dieu à Thuin
- Bâtons : prêtés gratuitement par le Cercle

Cette journée est une occasion idéale pour tester le sport dans une ambiance amicale et peut-être rejoindre notre groupe.

Contact

Pour toute information pratique, veuillez contacter :

- Josiane MEIRLAEN, secrétaire
- Téléphone : 0474 948 617
- Email : josiane.meirlaen@skynet.be



Cercle Eneoport de Thudinie (a.s.b.l.) – 40, rue du Douaire – 6150 Anderlues – ☎ 071/54.84.01 - Fax 071/54.84.06.- 10/07/26

CERCLES DES NATURALISTES DE BELGIQUE ASBL

Cercle Haute Sambre - n° 160 - Été 2026

Vendredi 11 septembre

📍 Lobbès - Haute Sambre 🕒 en soirée.

Réunion 'assise' rue de l'Abbaye, 30 A à Lobbès, 20h00 à 21h30.

Au menu : propositions pour nos activités d'automne, bilan des saisons, nos observations = comment va la Nature en Haute Sambre,...

Pas de réservation nécessaire.

Paf 0 € ttc.

Guide Xavier LEGRAIN

✉ xavierlegrain@hotmail.com ☎ 0474 11 87 76

Samedi 19 septembre

📍 Vierves-sur-Viroin - Haute Sambre 🕒 ½ journée et plus encore...

Fête de la Nature aux CNB ! Excursion en Ardenne, guide Xavier LEGRAIN.

Rdv 08h00 'entre les ponts de Sambre et SNCB' à Lobbès puis à 08h45 à Nîmes, pont de l'Eau Noire et enfin à 09h30 à Vierves-sur-Viroin, sur le pont, juste entre Calestienne et Ardenne.

Pas de réservation

Pas de € .

Guide Xavier LEGRAIN

✉ xavierlegrain@hotmail.com ☎ 0474 11 87 76

Samedi 26 septembre

📍 Erquelinnes Haute Sambre 🕒 ½ journée

Découvertes mycologiques dans nos forêts.

Rdv à 09h00 en un lieu restant à préciser en attente de précision du DNF.

Sur réservation.

€ 'au chapeau'.

Guide Vincent SCOHY

☎ 0498 26 82 23

Coordination des activités du Cercle et contact : xavierlegrain@hotmail.com

LES RENDEZ-VOUS DE HAUTE SAMBRE EN TRANSITION

en septembre 2026

A l'Espace Transition, Rue de l'Abbaye 30A à Lobbes.

Le mardi 1er septembre 2026 à 19h30

Le Mardi du Livre

Soirée pour échanger autour de vos dernières lectures et se prêter des livres (qui reviennent toujours à leur propriétaire) chaque 1er mardi du mois de 19h30 à +/- 21h - PAF : 2€/Carol'ors. Séances suivantes : le 6 octobre.

Les mercredis 2, 16 et 30 septembre 2026 de 17h à 19h

Ateliers d'écriture pour... simplement écrire.

De quoi s'agit-il ? Un habitué de ces ateliers vous explique : « Matériel : cahier, feuilles, crayon bien taillé et gomme, stylographe à réservoir d'encre ou accompagné d'un encrier, voire marteau, burin et plaque de marbre. Processus : notre Maître nous énonce un thème qui, d'office et de toutes manières, amène une réflexion ; il suffit d'écrire un premier mot, d'y accoler un deuxième, le geste est lancé et la page se noircit ! Restriction : pas de politique, de religion... Dénouement : chacun et chacune lit son texte nouveau, en étant libre de ne pas le faire. Chaque commentaire éventuel est positif et ne porte aucun jugement ! ». Ateliers animés par Marc DARTEVELLE, art thérapeute et écrivain public. PAF : 5€/Carol'ors - Séances suivantes : les 7 et 21 octobre.

Le lundi 21 septembre 2026 de 15h à 18h30

Repair Café Enéo

Comme chaque 3e lundi du mois (sauf juillet et août), des réparateurs bénévoles vous attendent avec vos objets à réparer. Plus d'informations : animation.hainautoriental@eneo.be au 0478/272.483.



Vous souhaitez recevoir notre newsletter, envoyez un mail à hautesambreentransition@gmail.com.

Infos : hautesambreentransition@gmail.com ou 0494/79.44.60.

<https://www.facebook.com/HAUTESAMBRE.EN.TRANSITION.ASBL>

LE CONSEIL CONSULTATIF COMMUNAL DES AÎNÉS DE LOBBES

VOUS CONVIE AU

Gôûter' des aînés

UN MOMENT
CONVIVAL DE
PARTAGE ET DE
BONNE HUMEUR

Lundi 28 septembre 2026
De 14h à 17h
Place Communale de Lobbes

ANIMATION MUSICALE AVEC
"ROBY ET CAROLINE"

OUVERT À TOUS LES AÎNÉS DE LA COMMUNE
INSCRIPTION AUPRÈS DE
VIRGINIE FIRLA 0478/76.02.87

Editeur responsable : Monsieur Le Bourgmestre Steven ROYEZ, rue du Pont 1 - 6540 LOBBES

KERMESSE D'OUMONT

11-12-13 SEPTEMBRE 2026



VENDREDI 11 septembre

20H: Apéro Jazz et accueil
des nouveaux habitants

Exposition dans l'église

animation musicale pendant l'apéro

SAMEDI 12 septembre

11H-14H: Exposition
accessible

11H30: Départ de la marche
gourmande

19H30: Quizz de culture
générale

DIMANCHE 13 septembre

11H: Pèlerinage Notre Dame
de la bonne route

12H: Apéro sur la place

14H: Concours du lancer
d'oeufs

15H: Election des Mayeurs

*Bar et restauration sur la place
Châteaux gonflables*

Une organisation des comités du village

U. Lefèvre 0477/ 67.13.20 | C. Fitdevoie 0498/ 83 38 23 | E. Charniaux 0491/08.82.11

À L'AGENDA EN SEPTEMBRE 2026

au Centre culturel Haute Sambre.

Retrouvez l'ensemble des rendez-vous et la reprise des ateliers du Centre culturel Haute Sambre (Rue des Nobles, 32 à Thuin) pour le lancement de la saison culturelle 2026-2027.

Ateliers du mercredi :

Arts Plastiques Enfants : Reprise le mercredi 2 septembre (tous les mercredis de 13h30 à 16h30). Pour les enfants de 6 à 12 ans au Centre culturel.

Ateliers :

Couleurs naturelles (2ème module) : Dès le jeudi 3 septembre (les jeudis de 13h à 16h, jusqu'au 1er octobre). Session d'expérimentation autour des plantes au Centre culturel.

Ateliers Jeudi Art :

Arts Plastiques Ados & Adultes : Reprise le jeudi 3 septembre (tous les jeudis de 17h à 20h). Dessin, peinture, gravure, photo et sculpture autour du thème « C'est carré ! » au Centre culturel.

Expo#32 « Ici, en dedans, et au-delà » par Jaroslava Siroka :

Du vendredi 4 au dimanche 27 septembre aux Salles polyvalentes. Entrée gratuite.

Ateliers vendredi céramique – Thématique « Autour du Carré » (Module 1 – Toteurs) :

Dès le vendredi 4 septembre (du 4 septembre au 16 octobre). Création de sculptures sous forme d'empilements à la Ferme Forestaille à Lobbes.

Ateliers samedi céramique (Initiation) : « C'est carré » :

Dès le samedi 5 septembre (un samedi sur deux, de 13h à 17h) pour ados et adultes à la Ferme Forestaille à Lobbes.

30 Ans de votre Centre culturel et réouverture de la salle de Thuillies :

Spectacle d'art de rue « Le JJH SHOW » & Concert des ZAPPEUR PALACE : Le samedi 12 septembre dès 18h à la Maison de Village de Thuillies. Événement 100% gratuit.

« Brunch Créatif » pour le 10ème anniversaire, le CEC-LaSouris QuiCrée :

Le dimanche 13 septembre de 11h à 16h. Grand brunch convivial en mode auberge espagnole et pique-nique au Centre culturel et dans son jardin suspendu. Gratuit.

Apéro-Graines :

Le vendredi 18 septembre à 17h. Échanges et partages autour du jardinage en collaboration avec la Bibliothèque Roger Foulon. Gratuit.

Workshop « Pauier Zarzo » :

Le samedi 19 septembre (de 10h à 13h30). Atelier de vannerie intergénérationnel à la Ferme Forestaille à Lobbes.

Reprise de l'atelier d'expression créative « Manga-BD-Comics » 2026-2027 :

Dès le mardi 22 septembre (les mardis en période scolaire). Pour les 10-18 ans (16h15-18h) et adultes dès 18 ans (18h15-20h15) au Centre culturel.

Ciné-club : « Le procès du chien » :

Projection de la comédie dramatique le vendredi 25 septembre à 19h00 aux Salles polyvalentes.

Infos et réservations :

Par téléphone au 071/59.71.00 ou par e-mail à info@cchautesambre.be. Détails complets disponibles sur le site du Centre culturel Haute Sambre

<https://www.centreculturelhautesambre.be/events/>

LOBBES

DUCASSE 1900

PLACE COMMUNALE

DU 26 AU 28 SEPTEMBRE 2026

SAMEDI 26

20H Soirée animée par le
groupe "NO DISC"

LUNDI 28

14H Goûter des aînés
SUR INVITATION

animé par
"Robby et Caroline"

DIMANCHE 27

10H Réception des nouveaux
habitants **SUR INVITATION**

11H Bal apéritif 1900
(quadrilles, lanciers,
scottishs, mazurkas, valse)

13H Repas chaud : Stoemps pdt
carotte rôti de porc sauce
moutarde. Prix 16 euros.
SUR RESERVATION

16H Animation surprise

18H Musique d'ambiance façon
guinguette

UNE ORGANISATION DU COMITÉ DE
LA DUCASSE 1900, DE LA SR
LES NONANCOURTS ET DE LA
COMMUNE DE LOBBES

RESERVATION REPAS - 0495/32.83.53 ou
societeroyaleslesnonancourts@gmail.com

Paiement valant réservation au BE36 7320 3070 3581 au plus tard le 16-09-2026

